

(Moi aussi) j'en ai marre de cette hypocrisie Wawa-mania...

Par Paul le Dimanche 30 mai 2010 à 14 h 17 min

L'article original est disponible à cette URL : <http://blog.p4ul.info/2010/05/moi-aussi-jen-ai-marre-de-cette-hypocrisie-wawa-mania/>.

Il a été écrit en réponse à un article du même nom rédigé par Bluetouff, aujourd'hui disparu.

Cet article est une réponse à l'excellent billet publié par @Bluetouff : [La victimisation de Wawa-Mania m'énerve](#) – article qui résume assez bien ma façon de penser par rapport à toute cette affaire et sur lequel j'aimerais rebondir en plus des quelques lignes communément admises dans un commentaire. Vous êtes donc prévenus : billet fleuve en perspective ! Pour les pressés ou les fainéants il y a un résumé à la fin 😊

Rapide rappel des faits

Sur ce blog je pars toujours du postulat que vous ne vivez pas dans un igloo et que par conséquent vous êtes au courant des sujets que je décide d'aborder... Pour une fois on va faire comme si la vie dans un igloo était votre truc et reprendre l'affaire de zéro.

Wawa-mania est une des plus grosses board warez françaises. On peut y trouver des centaines (voire des milliers) d'oeuvres protégées par le droit d'auteur et par le copyright pour peu que l'on sache se servir d'un champ de recherche ou que l'on aime se perdre dans les méandres d'un forum surpeuplé et sur-actif. Comme tous les forums de ce type il est hautement surveillé à la fois par les autorités et par les milices type ALPA. Et un jour ce qui doit arriver arrive : les autorités en question, sous la pression des milices en question interviennent et frappent un grand coup. Pour l'exemple...

Manque de chance pour Zac, Dimitri Mader de son vrai nom et administrateur de Wawa-mania de son état, cette fois-ci la justice semble vouloir aller un peu plus loin que d'habitude dans la théorie de l'exemple. Notre cher administrateur de 21 ans va devoir répondre de ses actes dans un procès tout ce qu'il a de plus normal et il y est condamné à payer une caution de 20.000€ avant le 7 mai 2010 pour rester en liberté d'ici à un second procès dans un an.

Jurant ne pouvoir rassembler la somme, Zac propose d'échelonner la caution... Sauf que comme il n'a pas été coopératif avec les ayants-droits jusque là, ceux-ci n'ont aucune raison de l'être avec lui. Cette demande est donc naturellement rejetée.

Et c'est là que ça se gâte ! Persuadé d'être un robin des bois des temps modernes (qui prendra une commission sur ce qu'il reverse aux pauvres) Zac se lance dans une campagne de communication affligeante. Est alors créée l'Atild : l'Association pour le Téléchargement sur Internet et la Libre Diffusion (tout un programme) dont un certain Aurélien Boch est le président.

L'association est en charge de trouver les 20.000€ de caution qui serviront à garder le pauvre Zac hors des murs de la prison à laquelle les ayants-droits le destinent.

Quelques recherches rapides...

Je tiens à préciser que je n'ai pas eu accès aux statuts de l'Atild et n'ai pas pu vérifier si Dimitri Mader y occupe un poste officiel ou non... Mais l'essentiel de l'action de cette association étant focalisé sur sa personne il y a fort à parier que même s'il n'est pas inscrit sur papier son rôle est prédominant...

Aurélien Boch en profite pour caler un lien en footer du site de l'Atild pour le site de son entreprise d'assistance informatique qui propose notamment la livraison de sites web « clef en main » alors que leur propre site a été créé par une agence...

Et là je commence à sérieusement rigoler : en me baladant sur le site en question, je tombe sur la page [Equipe et compétences](#) (lien en nofollow et c'est le premier de ce blog !) par curiosité je lance un whois sur le ndd qui est enregistré au nom de AB Informatique et Conseil. Rapide passage sur societe.com pour découvrir que l'immatriculation de cette EURL date du 7 mai 2009. Le 7 mai ne leur porte pas bonheur il faut croire...

Bref **Zac est donc un employé d'Aurélien Boch**... L'entreprise compte ensuite deux personnes supplémentaires : un admin réseau et un designer ergonomiste. Tous deux ayant un statut de « sous-traitant » je pense qu'il est assez justifié d'assumer que ce sont en fait des freelances auxquels ils font appel régulièrement...

En soit toutes ces informations ne sont pas plus accablantes que cela. Mais quand on considère le côté robin des bois que ces deux-là essayent de se donner, le fait de les voir impliqués à un tel point dans des relations typiquement mercantiles (et un peu floues aussi) devrait commencer à nous mettre la puce à l'oreille. Si à ceci on ajoute le fait qu'ils se sont bien gardés de préciser que Dimitri Mader était maintenant un employé de la société d'Aurélien Boch on arrive à un sac de noeuds assez original.

Petit rappel au passage : depuis son premier procès Dimitri Mader a cédé l'administration de son site à un mystérieux résident étranger et dit ne plus toucher que 550€ / mois. Sur le site de la société d'Aurélien Bloch il est pourtant décrit comme un excellent chef de projet... **Vous en connaissez beaucoup des excellents chefs de projet payés 550€ / mois ?** moi pas...

Quelques calculs pour s'amuser ?

Mais là où le bat blesse c'est quand on réfléchit deux secondes à la somme demandée par les ayants-droits et qu'on la compare à l'ampleur de wawa-mania. Je peux en effet rassurer tous les fans de Zac dès maintenant : il n'ira pas en prison. Si je trouve la détention préventive ridicule dans cette affaire, la somme de la caution l'est tout autant.

Et pour ce qui est de la campagne de dons on a affaire à une magouille pure et simple qui va juste permettre de mettre un peu de beurre dans les épinards de notre duo. A l'heure où j'écris ces lignes, le compteur du site de l'Atild affiche 11.572€ de dons avec une date de mise à jour au 27/05/2010. A cette somme il faut ajouter celle récoltée par la vente de T-shirts dont je n'arrive plus à retrouver le montant (raaa !).

Mais surtout je vous propose de faire un calcul très compliqué $30/05/2010 - 07/05/2010 = 24$ jours... **Le paiement de la caution était du il y a 24 jours**... Et pourtant les dons sont toujours ouverts ?!

Connaissant l'état français et sa façon de gérer l'argent, sachant que la justice fonctionne sur le même système, il n'y a qu'une seule explication au fait que Dimitri Mader soit toujours libre aujourd'hui : **la caution a été payée !**

Et pour ce qui est de la pub ?

Ce qui chagrine énormément dans cette affaire c'est le fait que finalement l'attitude de Zac est pire que celle des ayants-droits : ces derniers s'en mettent plein les fouilles en ne reversant qu'une infime partie des sommes collectées aux artistes. Wawa-mania s'en met aussi plein les poches (à une autre échelle mais là on parle de principes) et ne reverse pas un centime aux artistes... Un peu comme l'état avec l'Hadopi en somme...

En me baladant un peu sur Wawa-mania (vive bugmenot) j'ai pu relever les formats de publicité suivants :

- criteo bannières 728*90
- criteo slide-in horizontal
- zedo en backup de criteo bannières
- xtendmedia en popup environ une page sur 3 (souvent plus)

De ces régies je ne connais que criteo (que j'utilise sur BDG notamment). Les deux autres me sont totalement inconnues et leurs sites respectifs ne permettent pas de savoir à combien elles rémunèrent sans s'inscrire (ce que je n'ai pas eu envie de faire, désolé ^^). Pour criteo on va partir sur une base de 20% des affichages pris à un CPM de 0.5€ (là encore une estimation bien basse du potentiel de cette plateforme).

Je vais donc baser mes calculs sur criteo uniquement et prendre une base d'un CPM très faible pour les autres régies : 0.2€ pour les bannières et 0.4€ pour les popups (pour info ce sont des tarifs que beaucoup de webmasters refuseraient...)

Les formats sont distribués ainsi : sur l'accueil et le listing des forums on trouve une bannière en 728×90 et le slide-in, sur les topics 2 bannières de 728×90 et le même slide-in. Et une page sur trois une popup donc.

En se basant sur mon ami [Google Adplanner](#) on arrive à un nombre de pages vues estimées de 89 millions par mois pour 1.2 millions de VU...

Et c'est là que je me lance dans des calculs à la con :

$$89.000.000/1000*0.5*0.2+89.000.000/1000*0.2*0.8+89.000.000/1000*0.4/3 = 8900 \\ (\text{criteo } 728) + 14240 (\text{zedo } 728) + 11865 (\text{xtendmedia}) = \mathbf{35.000 \text{ € / mois !}}$$

Comme vous pouvez le voir je n'ai compté qu'une bannière / page plus un popup toutes les 3 pages. Pour être plus complet il faudrait prendre en compte la seconde bannière sur les pages de topics. Honnêtement : la flemme !

Bon il faut être raisonnable : ce chiffre représente un calcul théorique du chiffre d'affaire. De ce chiffre il faut retrancher les frais de fonctionnement qui sont composés, à ma connaissance, uniquement de la location de [serveurs offshores](#). Sur cette partie là je n'ai malheureusement pas pu trouver d'information... Mais un rapide tour des hébergements disponibles en Hollande pour cette quantité de trafic (il doit pas y en avoir beaucoup) devrait nous faire arriver à une somme bien inférieure à celle générée...

En conclusion ?

Si vous avez lu tout l'article (bravo !) je pense que ma conclusion est plutôt évidente. Sinon on va faire un petit résumé : le pauvre Zac, après avoir engrangé des sommes colossales (environ 35.000€ / mois depuis sa création en 2006) se retrouve face à la justice et refuse de prendre ses responsabilités en payant une faible caution pour éviter la détention provisoire (sanction démesurée au demeurant). Il monte donc une association pour « trouver » la somme avec un ami qui s'avère aussi être son nouvel employeur. Nouvel employeur qui se garde bien de le payer un salaire décent par rapport à son poste pour lui éviter d'avoir à effectivement payer sa caution.

On a là tous les éléments d'un mauvais roman policier et des associations respectables (Odebi, PP, ...) le rejoignent dans sa lutte sans se poser les bonnes questions. Résultat une sur-médiatisation de l'affaire et un bouc-émissaire qui n'en n'est pas un : il est coupable de faire (beaucoup) d'argent sur le dos d'industries qu'il faudrait aider par un modèle économique différent plutôt que de les accabler par des plateformes qui ne font gagner d'argent qu'à leurs créateurs.

Je suis contre l'Hadopi, je suis pour la libre diffusion des oeuvres sur Internet et je le dis aujourd'hui haut et fort (donc je l'écris en gras) : **je suis contre l'Atild qui vise à l'enrichissement personnel de personnes que je ne considère pas comme des pirates mais comme des escrocs !**